

APPEL À PROJETS VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

LA MANCHE ENGAGÉE DANS LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le Département de la Manche a réaffirmé, en avril 2022, sa politique publique départementale volontariste visant l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Parce que la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que les violences intrafamiliales est l'affaire de toutes et de tous, qu'elle repose sur l'action concertée de l'ensemble des acteurs en présence, le Département propose un appel à projets annuel visant à encourager les nouvelles initiatives qui concourent à garantir aux personnes victimes de violence et à leurs proches, l'exercice de leurs droits et à l'équité de traitement des citoyens et des citoyennes, quelle que soit leur zone d'habitation.

Pour lancer cet appel à projets, le rendre compréhensible et visible au plus grand nombre, le Département a choisi cette année de mettre en valeur un exemple de financement d'actions à une association ayant répondu à l'appel à projets en 2024. C'est dans ce contexte que le Département a organisé un point presse avec l'Ecole des parents et des éducateurs 50 (EPE 50) ayant fait l'objet d'un financement pour deux actions en 2024 : une à destination des enfants covictimes de violences pour développer l'estime de soi, une autre à destination des femmes victimes de violences conjugales séparées de leur conjoint.

→ En 2023, les services de sécurité intérieure du département ont fait état d'une augmentation de 8,60% des faits de violences intrafamiliales par rapport à 2022. Ce sont ainsi plus de 2 000 cas qui ont été constatés dans le département en douze mois

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DU DÉPARTEMENT CONTRE LES VIF

Le Département de la Manche est engagé depuis de nombreuses années dans la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales au titre de ses compétences en protection de l'enfance et des personnes vulnérables, et comme chef de file de l'action sociale.

Les objectifs sont :

- de réduire le seuil de tolérances des violences ;

- d'améliorer la prise en charge des victimes en ayant un discours commun entre les services départementaux, les services de l'Etat ainsi que les acteurs de la société civile (associations, entreprises)

Le Département de la Manche a réaffirmé, en avril 2022, sa politique publique départementale volontariste contre les violences intra familiales afin d'accentuer et de diversifier le soutien du Département de la Manche aux acteurs locaux.

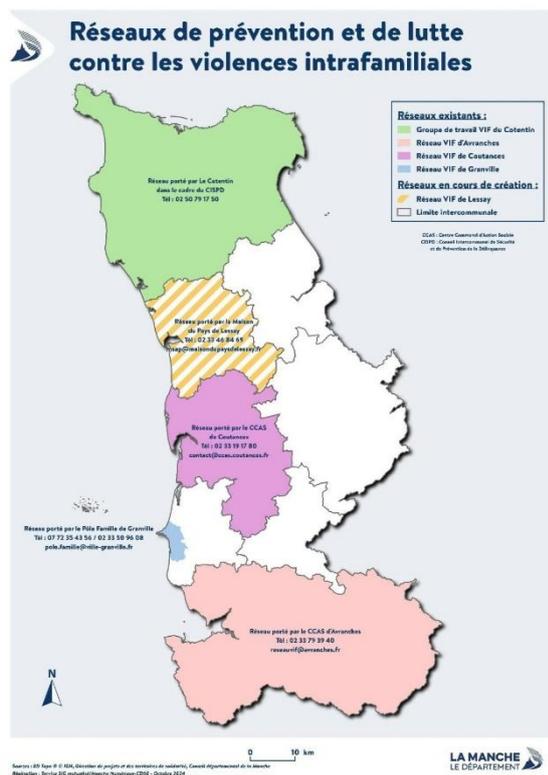
1/ PRÉVENTION – ACCOMPAGNEMENT et ORIENTATION DES VICTIMES

Le Département lance chaque année un appel à projets (AAP) visant à encourager les nouvelles initiatives qui concourent à garantir aux personnes victimes de violence et à leurs proches l'exercice de leurs droits et à l'équité de traitement des citoyens et des citoyennes, quelle que soit leur zone d'habitation.

L'enveloppe globale de l'appel à projets est en augmentation constante sur la durée du mandat, passant de 20 000€ en 2021 à 80 000 € en 2024.

En 2024, 12 projets ont été soutenus pour un montant de 80 000 € (11 projets soutenus en 2023 pour un montant total de 60 000 €).

2/ SOUTIEN AUX RÉSEAUX VIF



Compte tenu de la diversité des formes de violences intra familiales (VIF), et par conséquent de la complexité de leur prise en charge, le travail en réseau partenarial est une nécessité. Professionnels du droit, de la justice, des soins, du social, du logement et de

l'hébergement ont tous un rôle à jouer, de façon complémentaire, pour accompagner les personnes victimes dans leur parcours, à court comme à long terme.

Intervenir de façon collective et coordonnée est une condition de réussite de ces accompagnements. Cela permet, d'une part, de prendre le contrepied de la stratégie de l'agresseur, fondée sur l'isolement de sa victime, et d'autre part, d'obtenir la confiance de la personne victime pour éviter les allers-retours au domicile.

Le Département organise la lutte contre les violences en contribuant à créer des réseaux de professionnels formés. Afin qu'il en existe un sur chacun des 9 territoires de solidarité à l'horizon 2025, il a été décidé de soutenir la création d'un à deux par an. En effet, chaque Manchois et chaque Manchoise doit bénéficier du même accompagnement, quel que soit son lieu d'habitation.

Le Département s'engage non seulement par l'action de ses professionnels, impliqués aux côtés des acteurs locaux publics et associatifs, mais aussi par un nouveau financement dédié au soutien de ces réseaux afin de contribuer à la formation, à la réflexion et aux actions de communication auprès des Manchois.

24 000€ ont été mobilisés en 2022, pour atteindre 54 000€ en 2025, quand l'ensemble des territoires de solidarité seront pourvus d'un réseau VIF

A ce jour, il existe 3 réseaux sur le territoire départemental : Coutances Ville, Granvillais (Granville, Yquelon, Saint-Pair-sur-Mer, Donville-les-Bains) et Avranches – Mont Saint-Michel. Il existe 3 structures indépendantes sur le Cotentin (CISPD, CLSPD, La Hague), celles-ci ne bénéficient pas du soutien du Département chacun menant ses propres actions sans mise en réseau.

UN APPEL À PROJETS EN COURS : LES MODALITÉS

Les dossiers de candidature devront être transmis **entre le 21 mars et le 23 mai 2025**, en ligne sur manche.fr.

Les projets déposés doivent cibler une ou plusieurs des priorités suivantes :

- prévenir les violences intra familiales induites par les stéréotypes sexistes ;
- protéger les personnes face aux violences subies, dans le respect de leurs choix de vie individuel : soutien au dépôt de plainte, mise à l'abri d'urgence en cas de besoin, soutien à l'organisation d'un départ... ;
- réduire les impacts et les risques sur les enfants confrontés aux violences intra familiales : prévention primaire (éviter de risque) ou secondaire (limitation du risque) par des modalités sécurisées d'exercice des relations familiales, d'accompagnement des publics... ;
- agir en prévention primaire et/ou secondaire et promotion de la santé auprès des personnes victimes, auteures et de leur entourage par des prises en charge individuelles ou collectives : campagne d'information ou de repérage lors de suivis individuels ou d'événements collectifs, festifs par exemple ; réduction des facteurs de risques associés ; prise en charge des conséquences sur la santé des violences conjugales et intrafamiliales ;
- permettre aux personnes victimes sorties des violences intra familiales d'enclencher un processus de réparation ;
- favoriser la désistance des personnes auteures pour prévenir la réitération de comportements violents ;
- formations-actions pour expérimenter des solutions à des phénomènes de violences spécifiques, des actions de prévention globale ou des prises en charge ciblées tant des personnes victimes et/ou des personnes auteures.

L'appel à projets s'adresse :

- aux associations loi 1901 ;
- aux établissements publics administratifs ;
- aux établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- aux groupements d'intérêts publics souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement exclusivement imputable au projet présenté. Les dépenses sont entendues au sens comptable des collectivités ;
- aux services de l'administration pénitentiaire.

La sélection des projets sera réalisée par un comité constitué de conseillers départementaux de la Manche, présidé par Madame Isabelle BOUYER MAUPAS, membre de la commission action sociale en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes et les violences intra familiales.

L'association de l'Ecole des parents et des éducateurs de la Manche (EPE 50) a pour objet la prévention de toute forme de violences et de la récurrence, avec deux axes principaux :

- l'accompagnement à la parentalité (rencontres entre pairs, entretiens individuels, rencontres thématiques, ateliers estime de soi...);
- l'accompagnement à l'égalité (interventions dans les structures sur les stéréotypes de genre, la cohésion de groupe...)

L'association a bénéficié d'un financement de la part du Département dans le cadre de son appel à projets 2024 pour :

- des ateliers de « développement de l'estime de soi » pour les femmes victimes. Ils sont composés de groupes de 5 à 8 femmes, sont animés par des intervenantes de l'EPE et proposent des interventions de prestataires extérieurs (praticienne en shiatsu, musicothérapie, kinésologue...);
- des ateliers « estime de soi » à destination des enfants de femmes victimes des violences conjugales. L'animation est réalisée par des intervenantes de l'EPE formées au Théâtre de l'Opprimé.